



## Affaires familiales

-----  
Par Marion0099

Bonjour, voici j'ai une petite fille de 3 ans qui a été reconnu par son géniteur en 3 ans il n'a jamais payée de pensions alimentaires ne s'est jamais soucier de rien venais la voir de temps en temps et prenais des nouvelles de temps en temps, il avait fini par m'écrire des messages sexuelle au début elle devait avoir 1 ans alors j'ai bloqué son numéro il a voulu reprendre contact je lui avais bien dit qu'il pouvait venir à mon domicile voir la petite il trouvait toujours des excuses et des excuses ma fille appel donc mon conjoint papa c'est lui qui a toujours été présent et la pour elle . Jusqu'à l'heure d'aujourd'hui il été d'accord pour ne pas la prendre il vie chez c'est parents et ma fille ne le connais pas . Seulement sa soeur et son conjoint a sa soeur voulais voir la petite j'ai refusé car elle n'a aucun droit et que son conjoint et connu des services de police pour drogue son conjoint ma donc menacé de nous tirer dessus . Il vivent à 10 mètres même sortir je n'ose plus par peur qu'il prenne ma fille . Son géniteur a fait son apparition aussi hier disais que tout été de ma faute si il ne voyais pas sa fille et que je l'empêchait et que tout me retomberais dessus quand ma fille apprendra la vérité sauf que je lui et tjr dit que des son plus jeune âge elle saura et décidera ce qu'elle souhaite faire mais à 3 ans elle et trop jeune pour comprendre. Il m'a donc dit que c'était soit à la miable soit tribunal je veut un tribunal mais j'aimerais demander les droit parentaux et un droit de visite dans un lieu neutre ou à mon domicile je ne veut pas que ma fille parte un week end sur deux la bas sachant qu'il ne c'est rien d'elle qu'il vie chez ses parents et que son beau frère et une personne dangereuse. Pensez vous que je puisse avoir ma requête ?

-----  
Par kang74

Bonjour

Il est urgent de voir un avocat .

Comprenez que son père a actuellement autant de droit que vous puisqu'aucun jugement existe .

Il peut donc légalement la prendre et la garder, comme vous le faites vous même .

Parce que concrètement, d'après ce que vous dites, actuellement c'est vous qui l'empêchez de voir l'enfant, et que quelque soit vos rapports avec lui, il a le droit de vouloir des liens avec son enfant .

Enfin, en justice il ne faut pas dire mais prouver .

Et vu la façon dont vous présentez les choses autant par la forme, que le fond, il faut vous faire aider .

Il vous faut un avocat , sinon, il y a de grandes chances qu'au minimum il ait son enfant un week end sur deux et la moitié des vacances scolaires .